



# ESD Plongée

93200 SAINT DENIS

ASSOCIATION LOI DE 1901 - AFFILIÉE À LA FFESSM – 07 93 0713  
MAIL : [info@esdplongee.fr](mailto:info@esdplongee.fr) – SITE INTERNET : [www.esdplongee.fr](http://www.esdplongee.fr)

## Saison 2017 – 2018

### Modalités d'inscription

Imprimer tout le dossier ci après en recto-verso.

Lire le Règlement Intérieur du club puis compléter le bulletin d'inscription.

Le certificat médical est en deux exemplaires afin que le club puisse avoir un original et que le plongeur en conserve un également (il faudra demander au médecin de compléter et signer les 2).

Choisir un médecin dans la liste disponible ou via le lien internet.

Compléter le questionnaire de santé et le remettre au médecin. Lui faire signer les deux certificats médicaux, un à conserver, l'autre à donner avec le bulletin d'adhésion et le règlement.

Seuls les certificats établis sur le formulaire mis à disposition (ou modèle disponible sur le site de la FFESSM) et postérieurs au 1<sup>er</sup> juillet 2017 seront acceptés.

### Choix de la séance

Afin de garantir à chacun le meilleur accueil, la disponibilité du matériel et des encadrants, il faut choisir l'une des deux séances (mercredi ou vendredi) au moment de l'inscription.

Le Comité Directeur, en concertation avec les moniteurs, essaiera de satisfaire les demandes en procédant à des regroupements par niveau.

L'inscription pour le jour choisi sera ensuite confirmée ou non.

Pour les séances du samedi, l'inscription sera validée en fonction des places disponibles (4 places par cycle).

### Inscription aux séances

Pour permettre à un maximum d'adhérents de participer aux entraînements, il faudra également confirmer sa venue à chaque séance en utilisant un formulaire en ligne sur le site du club (<http://esdplongee.fr>) et disponible jusqu'au lundi soir.

Cela permet de confirmer sa venue sur la séance choisie, ou de se mettre en liste d'attente pour la seconde séance, ou d'annoncer sa non participation à sa séance normale afin de la proposer à un autre adhérent inscrit en liste d'attente.

Un message (SMS) de confirmation sera adressé chaque semaine à ceux qui se seront enregistrés ou inscrits en liste d'attente pour les séances à venir.

En cas de non inscription, la participation aux séances ne pourra être garantie. Les inscriptions tardives pourront être demandées par mail et ne seront acceptées que dans la limite des disponibilités, même pour la séance prioritaire.